

Allianz Global Investors GmbH, succursale luxembourgeoise,
L-2633 Senningerberg, 6 A, route de Trèves
R.C.S. Luxembourg B 182.855

Avis aux Détenteurs de Parts

La Société de gestion Allianz Global Investors GmbH (la « Société de gestion ») a décidé, avec l'approbation de la State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise (le « Dépositaire »), de mettre en œuvre les modifications suivantes relatives aux règles d'investissement d'Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit (le « Fonds ») à compter du 1^{er} octobre 2020 :

1. Augmenter la possibilité d'investir dans des actions et des REIT, passant de 30 % actuellement à 35 % de la valeur nette d'inventaire.
2. Augmenter la possibilité d'investir dans des fonds cibles, passant de 20 % actuellement à 30 % de la valeur nette d'inventaire.

Les Détenteurs de Parts qui n'approuvent pas ces modifications peuvent demander (hors taxes éventuelles) le rachat de leurs parts jusqu'au 30 septembre 2020 sans frais de rachat ou de conversion.

Le prospectus du Fonds daté du 1^{er} octobre 2020 est disponible pour consultation ou peut être obtenu gratuitement à partir de la date d'entrée en vigueur des modifications auprès du siège social de la Société de gestion à Francfort/Main, de la succursale luxembourgeoise de la Société de gestion et des Agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise), ainsi que dans les pays dans lesquels le Fonds est enregistré à des fins de distribution publique.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com> ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels).

Senningerberg, août 2020

Luxembourg, août 2020

La Société de gestion

Le Dépositaire

Ce document est une traduction du document original. En cas de contradictions ou d'ambiguïtés liées à l'interprétation de la traduction, la version originale allemande fait foi, à condition qu'elle ne soit pas contraire aux lois locales applicables.